

Autorité, soumission, obéissance, domination

Qu'entendons-nous par politique ? Le concept est extraordinairement vaste et embrasse toutes les espèces d'activité directive [leitende] autonome. On parle de la politique de devises d'une banque, de la politique d'escompte de la Reichsbank, de la politique d'un syndicat au cours d'une grève ; on peut également parler de la politique scolaire d'une commune urbaine ou rurale, de la politique d'un comité qui dirige une association, et finalement de [100] la politique d'une femme habile qui cherche à gouverner son mari. Nous ne donnerons évidemment pas une signification aussi vaste au concept qui servira de base aux réflexions que nous ferons ce soir. **Nous entendons uniquement par politique la direction du groupement politique que nous appelons aujourd'hui « État »,** ou l'influence que l'on exerce sur cette direction. Mais qu'est-ce donc qu'un groupement « politique » du point de vue du sociologue ? Qu'est-ce qu'un État ? Lui non plus ne se laisse pas définir sociologiquement par le contenu de ce qu'il fait. Il n'existe en effet presque aucune tâche dont ne se soit pas occupé un jour un 'groupement politique quelconque ; d'un autre côté il n'existe pas non plus de tâches dont on puisse dire qu'elles aient de tout temps, du moins exclusivement, appartenu en propre aux groupements politiques que nous appelons aujourd'hui États ou qui ont été historiquement les précurseurs de l'État moderne. Celui-ci ne se laisse définir sociologiquement que par le moyen spécifique qui lui est propre, ainsi qu'à tout autre groupement politique, à savoir la violence physique. « Tout État est fondé sur la force », disait un jour Trotsky à BrestLitovsk. En effet, cela est vrai. S'il n'existait que des structures sociales d'où toute violence serait absente, le concept d'État aurait alors disparu et il ne subsisterait que ce qu'on appelle, au sens propre du terme, l'« anarchie ». La violence n'est évidemment pas l'unique moyen normal de l'État, - cela ne fait aucun doute - mais elle est son moyen spécifique. De nos jours la relation entre État et violence est tout particulièrement intime. Depuis toujours les groupements politiques les plus divers - à commencer par la parentèle - ont tous tenu la violence physique pour le moyen normal du pouvoir. **Par contre il faut concevoir l'État contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé - la notion de territoire [101] étant une de ses caractéristiques - revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime.** Ce qui est en effet le propre de notre époque, c'est qu'elle n'accorde à tous les autres groupements, ou aux individus, le droit de faire appel à la violence que dans la mesure où l'État le tolère : celui-ci passe donc pour l'unique source du « droit » à la violence. Par conséquent, nous entendons par politique l'ensemble des efforts que l'on fait en vue de participer au pouvoir ou d'influencer la répartition du pouvoir, soit entre les États, soit entre les divers groupes à l'intérieur d'un même État. En gros, cette définition correspond à l'usage courant du terme. Lorsqu'on dit d'une question qu'elle est « politique », d'un ministre ou d'un fonctionnaire qu'ils sont « politiques », ou d'une décision qu'elle a été déterminée par la « politique », il faut entendre par là, dans le premier cas que les intérêts de la répartition, de la conservation ou du transfert du pouvoir sont déterminants pour répondre à cette question, dans le second cas que ces mêmes facteurs conditionnent la sphère d'activité du fonctionnaire en question, et dans le dernier cas qu'ils déterminent cette décision. Tout homme qui fait de la politique aspire au pouvoir - soit parce qu'il le considère comme un moyen au service d'autres fins, idéales ou égoïstes, soit qu'il le désire « pour lui-même » en vue de jouir du sentiment de prestige qu'il confère. Comme tous les groupements politiques qui l'ont précédé historiquement, l'État consiste en un rapport de domination de l'homme sur l'homme fondé sur le moyen de la violence légitime (c'est-à-dire sur la violence qui est considérée comme légitime). L'État ne peut donc exister qu'à la condition que les hommes dominés se soumettent à l'autorité revendiquée chaque fois par les dominateurs. Les questions suivantes se posent alors. Dans quelles conditions se soumettent-ils et pourquoi ? Sur [102] quelles justifications internes et sur quels moyens externes, cette domination s'appuie-t-elle ? Il existe en principe - nous commencerons par là - trois raisons internes qui justifient la domination, et par conséquent il existe trois fondements de la légitimité. Tout d'abord l'autorité de l'« éternel hier », c'est-à-dire celle des coutumes sanctifiées par

leur validité immémoriale et par l'habitude enracinée en l'homme de les respecter. Tel est le « pouvoir traditionnel » que le patriarche ou le seigneur terrien exerçaient autrefois. En second lieu l'autorité fondée sur la grâce personnelle et extraordinaire d'un individu (charisme) ; elle se caractérise par le dévouement tout personnel des sujets à la cause d'un homme et par leur confiance en sa seule personne en tant qu'elle se singularise par des qualités prodigieuses, par l'héroïsme ou d'autres particularités exemplaires qui font le chef. C'est là le pouvoir « charismatique » que le prophète exerçait, ou - dans le domaine politique - le chef de guerre élu, le souverain plébiscité, le grand démagogue ou le chef d'un parti politique. Il y a enfin l'autorité qui s'impose en vertu de la « légalité », en vertu de la croyance en la validité d'un statut légal et d'une « compétence » positive fondée sur des règles établies rationnellement, en d'autres termes l'autorité fondée sur l'obéissance qui s'acquiesce des obligations conformes au statut établi. C'est là le pouvoir tel que l'exerce le « serviteur de l'État » moderne, ainsi que tous les détenteurs du pouvoir qui s'en rapprochent sous ce rapport. Il va de soi que dans la réalité des motifs extrêmement puissants, commandés par la peur ou par l'espoir, conditionnent l'obéissance des sujets - soit la peur d'une vengeance des puissances magiques ou des détenteurs du pouvoir, soit l'espoir en une récompense ici-bas ou dans l'autre monde ; mais elle peut également être conditionnée par d'autres intérêts très variés. Nous y reviendrons tout à l'heure. Quoi qu'il en soit, chaque fois que [103] l'on s'interroge sur les fondements qui « légitiment » l'obéissance, on rencontre toujours sans contredit ces trois formes « pures » que nous venons d'indiquer. Ces représentations ainsi que leur justification interne sont également d'une très grande importance pour la structure de la domination. Il est certain que dans la réalité on ne rencontre que très rarement ces types purs. Cependant nous ne pouvons pas exposer aujourd'hui dans le détail les variétés, les transitions et les combinaisons extrêmement embrouillées de ces types ; pareille étude entre dans le cadre d'une « théorie générale de l'État ». Pour le moment nous porterons particulièrement notre attention sur le deuxième type de légitimité, à savoir le pouvoir issu de la soumission des sujets au « charisme » purement personnel du « chef ». En effet, ce type nous conduit à la source de l'idée de vocation, où nous retrouvons ses traits les plus caractéristiques. Si certains s'abandonnent au charisme du prophète, du chef en temps de guerre, du très grand démagogue au sein de l'église ou du Parlement, cela signifie que ces derniers passent pour être intérieurement « appelés » au rôle de conducteur d'hommes et qu'on leur obéit non pas en vertu d'une coutume ou d'une loi, mais parce qu'on a foi en eux. Certes, s'il est plus qu'un petit parvenu présomptueux du moment, il vit pour sa chose, il cherche à accomplir son œuvre. Par contre c'est uniquement à sa personne et à ses qualités personnelles que s'adresse le dévouement des siens, qu'ils soient des disciples des fidèles ou encore des militants liés à leur chef. L'histoire nous montre que l'on rencontre des chefs charismatiques dans tous les domaines et à toutes les époques historiques. Ils ont cependant surgi sous l'aspect de deux figures essentielles, celle du magicien et du prophète d'une part et celle du chef de guerre élu, du chef de bande et du condottiere de l'autre. Mais ce qui est [104] propre à l'Occident - et cela nous intéresse plus spécialement - c'est la figure du libre « démagogue ». Celui-ci n'a triomphé qu'en Occident, au sein des cités indépendantes, particulièrement dans les pays de civilisation méditerranéenne. De nos jours ce même type se présente sous l'aspect du « chef d'un parti parlementaire » ; on ne le rencontre de même qu'en Occident qui est la terre des États constitutionnels. Ce genre d'hommes politiques par « vocation », au sens propre du terme, ne constitue évidemment dans aucun pays la seule figure déterminante de l'entreprise politique et de la lutte pour le pouvoir. Le facteur décisif consiste - plutôt dans la nature des moyens dont les hommes politiques disposent. De quelle manière les forces politiques dominantes s'y prennent-elles pour affirmer leur autorité ? Cette question concerne toutes les espèces de domination et par conséquent elle vaut également pour toutes les formes de domination politique, qu'elle soit traditionaliste, légaliste ou charismatique.

- 0 -

-

- Toute entreprise de domination [Herrschaftsbetrieb] qui réclame une continuité administrative exige d'une part que l'activité des sujets s'oriente en fonction de l'obéissance due aux maîtres qui prétendent être les détenteurs de la force légitime et d'autre part que, moyennant cette obéissance, elle puisse disposer des biens matériels qui sont, le cas échéant, nécessaires pour appliquer la force physique. En d'autres termes elle a besoin d'une part d'un état-major administratif et d'autre part de moyens matériels de gestion. L'état-major administratif qui figure l'aspect extérieur de l'entreprise de domination politique, comme d'ailleurs de n'importe quelle autre entreprise, n'est évidemment pas tenu à l'obéissance envers le détenteur du pouvoir par les seules conceptions de légitimité dont il a été question plus [105] haut. Son obéissance se fonde plutôt sur deux sortes de motifs qui en appellent à l'intérêt personnel : la rétribution matérielle et l'honneur social. Le fief des vaisseaux, les prébendes des ministeriales, les émoluments des actuels serviteurs de l'État d'une part, l'honneur du chevalier, les privilèges des ordres, la dignité du fonctionnaire d'autre part, constituent leur récompense ; et la crainte de perdre tous ces avantages est la raison décisive de la solidarité qui lie l'état-major administratif au détenteur du pouvoir. Il en va de même dans les cas de domination charismatique : celle-ci procure aux soldats fidèles la gloire guerrière et le butin, aux partisans du démagogue les « dépouilles », c'est-à-dire l'exploitation des administrés grâce au monopole des charges, aux petits profits de l'activité politique et aux récompenses de la vanité. La stabilité de toute domination par la violence a besoin, tout comme une entreprise économique, de certains biens matériels. On peut, de ce point de vue, classer les administrations en deux catégories. La première obéit au principe suivant : l'état-major, les fonctionnaires ou autres magistrats sur l'obéissance desquels le détenteur du pouvoir doit pouvoir compter, sont eux-mêmes propriétaires des moyens de gestion ; ceux-ci peuvent consister en moyens financiers, bâtiments, matériel de guerre, parcs de voiture, chevaux, etc. L'autre catégorie obéit au principe opposé : l'état-major est « coupe » des moyens de gestion dans le même sens où de nos jours l'employé et le prolétaire sont à coupes » des moyens de production matériels dans l'entreprise capitaliste. Il s'agit donc toujours de savoir si le détenteur du pouvoir détient l'administration en régie propre, s'il l'organise lui-même et confie la gérance à des serviteurs attachés à sa personne, à des employés qu'il a embauchés ou à des favoris et des familiers qui ne sont pas propriétaires, c'est-à-dire qui ne sont pas possesseurs de plein droit des moyens de gestion, ou si au contraire [106] l'administration est entre les mains de personnes économiquement indépendantes du pouvoir. On retrouve cette différence dans toutes les administrations qui nous sont connues. Nous donnerons au groupement politique dans lequel les moyens matériels de gestion sont en totalité ou en partie propriété personnelle de l'état-major administratif le nom de, groupement organisé « selon le principe des ordres » [ou des états, ständisch]. Dans la société féodale par exemple, le vassal faisait face, par ses propres moyens, aux dépenses de l'administration et de la justice dans le territoire qui lui avait été confié et il s'équipait et s'approvisionnait lui-même pour la guerre. Les vassaux qui lui étaient subordonnés faisaient de même. Cette situation aboutissait à certaines conséquences dans l'exercice du pouvoir du suzerain puisque sa puissance ne se fondait que sur le serment personnel d'allégeance et sur la particularité que la « légitimité » de la possession d'un fief et l'honneur social du vassal dérivait du suzerain. Cependant on trouve également partout, même dans les formations politiques les plus anciennes, la régie personnelle du chef. Celui-ci cherche à devenir le maître de l'administration en la confiant à des subordonnés attachés à sa personne, à des esclaves, à des domestiques, à des commis, à des favoris ou encore à des prébendés qu'il attire par des dotations en nature ou en espèces prélevées sur ses réserves. Il fait face aux dépenses administratives par des prélèvements sur sa fortune personnelle ou bien en distribuant les revenus de son patrimoine et il crée une armée dépendant

personnellement de sa seule autorité puisqu'elle est équipée et approvisionnée dans ses greniers, dans ses magasins et dans son arsenal. Dans le premier cas, celui d'un groupement structuré en « états », le souverain ne gouverne qu'avec l'aide d'une aristocratie indépendante et partage de ce fait avec elle le pouvoir. Dans le second cas il s'appuie soit sur des gens de sa maison, soit sur des plébéiens, [107] c'est-à-dire sur des couches sociales sans fortune et dépourvues de tout honneur social propre. Par conséquent ces derniers dépendent entièrement de lui du point de vue matériel, mais surtout ils ne sont soutenus par aucune sorte de pouvoir capable de concurrencer celui du souverain. Toutes les espèces de pouvoir patriarcal et patrimonial aussi bien que le despotisme d'un sultan et les États à structure bureaucratique appartiennent à ce dernier type, - j'insiste tout particulièrement sur l'État bureaucratique parce qu'il caractérise au mieux le développement rationnel de l'État moderne. Partout le développement de l'État moderne a pour point de départ la volonté du prince d'exproprier les puissances « privées » indépendantes qui, à côté de lui, détiennent un pouvoir administratif, c'est-à-dire tous ceux qui sont propriétaires de moyens de gestion, de moyens militaires, de moyens financiers et de toutes les sortes de biens susceptibles d'être utilisés politiquement. Ce processus s'accomplit en parfait parallèle avec le développement de l'entreprise capitaliste expropriant petit à petit les producteurs indépendants. Et finalement on voit que dans l'État moderne le pouvoir qui dispose de la totalité des moyens de gestion politiques tend à se ramasser en une seule main ; aucun des fonctionnaires ne reste plus propriétaire personnel de l'argent qu'il dépense ou des bâtiments, des stocks et des machines de guerre qu'il contrôle. L'État contemporain et cela est important sur le plan des concepts a donc entièrement réussi à « couper » la direction administrative, les fonctionnaires et les travailleurs de l'administration des moyens de gestion. C'est alors que l'on vit apparaître un processus tout nouveau qui se déroule actuellement sous nos yeux et qui essaye d'exproprier l'expropriateur des moyens politiques et du pouvoir politique. Telle semble du moins être l'œuvre de la révolution [allemande de 1918] dans la mesure où [108] des chefs nouveaux se sont substitués aux autorités établies, où ils se sont emparés par usurpation ou élection du pouvoir qui contrôle l'ensemble de l'administration et l'appareil des biens matériels, et où ils font dériver - peu importe avec quel droit - leur légitimité de la volonté des gouvernés. Mais on peut se demander si ce premier succès - au moins apparent - permettra à la révolution de réaliser l'expropriation de l'appareil économique du capitalisme dont l'activité s'oriente, par essence, selon des lois totalement différentes de celles de l'administration politique. Il ne nous appartient pas de prendre aujourd'hui position sur ce point. Je me contenterai de retenir pour mon propos cette constatation d'ordre purement conceptuel : **l'État moderne est un groupement de domination de caractère institutionnel qui a cherché (avec succès) à monopoliser, dans les limites d'un territoire, la violence physique légitime comme moyen de domination et qui, dans ce but, a réuni dans les mains des dirigeants les moyens matériels de gestion.** Ce qui veut dire qu'il en a exproprié tous les fonctionnaires qui, suivant le principe des « états », en disposaient autrefois de leur propre droit et qu'il s'est substitué à eux, même au sommet de la hiérarchie. Mais au cours de ce processus d'expropriation politique qui s'est affirmé avec plus ou moins de succès dans tous les pays de la terre, on vit apparaître une nouvelle sorte d'« hommes politiques professionnels ». Il s'agit en l'occurrence d'une nouvelle catégorie permettant de définir le deuxième sens de cette expression. On les vit tout d'abord se mettre au service des princes. Ils n'avaient pas l'ambition des chefs charismatiques et ne cherchaient pas à devenir des maîtres, mais ils entraient dans la lutte politique pour se mettre à la disposition d'un prince, la gestion de ses intérêts politiques leur fournissait leur gagne-pain et le contenu moral de leur vie. Ce n'est [109] de nouveau qu'en Occident que nous rencontrons cette nouvelle catégorie d'hommes politiques professionnels bien qu'on les trouve également au service d'autres puissances que celle des seuls princes. Cependant ils furent autrefois l'instrument le plus important du pouvoir des princes et de l'expropriation politique qui se faisait à leur profit. Avant d'entrer dans les détails, essayons de comprendre clairement, sans

équivoque et sous tous ses aspects, la signification de l'apparition de cette nouvelle sorte d'« hommes politiques professionnels ». On peut faire de la politique de plusieurs manières - ce qui veut dire que l'on peut influencer de plusieurs façons la répartition du pouvoir entre les formations politiques ou à l'intérieur de chacune d'elles. On peut faire de la politique d'une manière « occasionnelle », mais on peut également faire de l'activité politique une profession secondaire ou une profession principale, tout comme dans l'activité économique. Nous faisons tous « occasionnellement » de la politique lorsque nous mettons notre bulletin de vote dans l'urne ou lorsque nous exprimons pareillement notre volonté, par exemple en manifestant notre désapprobation ou notre accord au cours d'une réunion « politique » ou enfin lorsque nous prononçons un discours « politique », etc. D'ailleurs, pour de très nombreuses personnes le contact avec la politique se réduit à ce genre de manifestations. D'autres personnes font de l'activité politique leur profession « secondaire ». Il en est ainsi de tous ceux qui jouent le rôle d'hommes de confiance ou de membres des partis politiques et qui, en règle générale, n'exercent cette activité qu'en cas de besoin sans cependant en faire à leur vie », ni matériellement ni moralement. Il en est de même des membres des Conseils d'État ou des autres organismes consultatifs qui n'entrent en fonction que lorsqu'on fait appel à eux. Il en est de même également d'assez [110] nombreux parlementaires qui n'ont d'activité politique que pendant la durée des sessions. On rencontrait très souvent, autrefois, ce genre d'hommes politiques dans l'organisation par « ordres » de l'ancien régime. Nous désignons par « ordres » les propriétaires, par droit personnel, des moyens de gestion matériels d'ordre administratif et militaire ou les bénéficiaires de privilèges personnels. Or une grande partie des membres de ces « ordres » était loin de consacrer en totalité leur vie à la politique, ou même seulement leurs préférences ; ils ne faisaient de la politique qu'occasionnellement. Ils ne voyaient dans leurs prérogatives qu'un moyen pour s'assurer des rentes ou encore un profit personnel. Aussi ne déployaient-ils une activité politique à l'intérieur de leur groupement que si leur suzerain ou leurs pairs le leur demandaient expressément. Il en était de même d'une importante fraction des forces auxiliaires que le prince attirait à son service pour en faire un instrument de la lutte qu'il menait pour constituer une organisation politique dévouée à sa personne. Les « conseillers privés » [Raie von Haus aus] faisaient partie de cette catégorie et, en remontant plus loin, une grande partie des conseillers qui siégeaient dans la curia ou autres organismes consultatifs du prince. Évidemment ces auxiliaires, qui ne faisaient qu'occasionnellement de la politique ou qui ne voyaient en elle qu'une activité secondaire, étaient loin de faire l'affaire du prince. Il ne restait donc à celui-ci d'autre moyen que de chercher à s'adjoindre un corps de collaborateurs entièrement et exclusivement dévoués à sa personne et qui fassent de l'activité politique leur occupation principale. Naturellement la structure de l'organisation politique de la dynastie naissante en même temps que toute la physionomie de la civilisation examinée dépendra chaque fois, pour une grande part, de la couche sociale dans laquelle le prince recrutera ses agents. [111] Il en sera de même, à plus forte raison, des groupements politiques qui, après abolition complète ou limitation considérable du pouvoir seigneurial, se constitueront politiquement en communes « libres » - libres non dans le sens d'une libération de toute domination par la violence, mais dans celui de l'absence d'un pouvoir seigneurial légitimé par la tradition, le plus souvent consacré par la religion et considéré comme unique source de toute autorité. Ces communes ont en historiquement, elles aussi, leur berceau en Occident seulement, sous la forme primitive de la ville constituée en groupement politique, telle qu'on la vit apparaître pour la première fois dans l'aire de la civilisation méditerranéenne.